

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 FEVRIER 2025

Date de convocation : 18.02.2025

Date d'affichage : 18.02.2025

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 11

Excusés : 0

Pouvoirs : 0

Votants : 11

Etaient présents : Mmes FÉVRIER Florence, BRUNEAU Coralie, VAUPRÉ Sonia, FONTAINE Martine, EPINEAU Sandy.
MM. RICHET Bruno, FOURNIER Didier, GARREAU Sébastien, GOUPY Jean-Raymond, LE ROUX Arnaud. Mr POUSSE Romain est arrivé après l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 décembre 2024.

Secrétaire de séance : Mr FOURNIER Didier.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué le dix-huit février 2025, s'est réuni, au restaurant scolaire, sous la présidence de Madame FÉVRIER Florence, Maire.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2025.

1. **BUDGET COMMUNAL** – Vote des subventions aux associations communales 2025.
2. **COMMUNAUTE DE COMMUNES OREE DE BERCE-BELINOIS** :
 - a. Modification des statuts
 - b. Convention Maître d'Ouvrage Unique (MOU) « Aménagement des trottoirs de la Route de la Rouzière du n°1 au n°13 ».
3. **MARCHE PUBLIC** – Avenant n°4 du Lot n°1, pour la construction des 5 logements SARTHE HABITAT.
4. **URBANISME**,

Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2025

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, ledit procès-verbal.

Objet : Décisions du Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal, 24022025D013.

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités locales, Madame le maire présente les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal par délibération en date du 28 mai 2020.

Les devis, marchés ou conventions suivants ont été signés :

Devis :

Date	Nom Société	Montant devis TTC	Section	Objet
22/01/2025	DEFIBRILLATEUR CENTER	1 006.80 €	Investissement	Batteries pour 3 défibrillateurs (mairie, salle audonienne, stade)
22/01/2025	A. PRO HYGIENE	254.50 €	Investissement	Désinsectiseur à glue pour restaurant scolaire
23/01/2025	GDSA 72	264.00 €	Investissement	Pièges à frelons pour quadrillage commune
30/01/2025	VIV/FENETRES	967.69 €	Fonctionnement	Moteur volet roulant accueil + réparation porte arrière cantine scolaire
05.02.2025	VITRES & VERRE	2 216.40 €	Investissement	Porte secrétariat mairie
13/02/2025	PASTEAU	518.03 €	Fonctionnement	Filtres PAC salle Audonienne
19/02/2025	ETOILE DE COULEURS	5 798.40 €	Investissement	Travaux de peinture Mairie (salle conseil, salle réunion, bureau adjoints)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Prend acte des décisions prises par le Maire.

Objet : BUDGET COMMUNAL – Vote des subventions aux associations 2025, 24022025D014.

Madame BRUNEAU Coralie présente à l'assemblée le tableau récapitulatif des propositions d'attribution de subventions pour l'année 2025.

Elle précise que les associations suivantes n'ont pas effectué de demande de subvention au 31 janvier 2025 :

- Familles Rurales
- AFA
- ASAEC
- YNES

Madame BRUNEAU Coralie rappelle que l'enveloppe budgétaire totale s'élève à la somme de 10 500 euros, 10 000 euros pour les associations et 500 euros réservés aux aides à l'achat de vélos électriques pour les habitants de la commune selon les critères définis par le conseil municipal.

Entendu l'exposé de Madame BRUNEAU Coralie,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la volonté de la commune de soutenir l'action associative,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- ✓ Approuve l'attribution des subventions d'un montant total de 10 070.75 euros présentées dans le tableau joint en annexe. La somme restant à attribuer pour les associations s'élève à 429.25 euros.

Objet : COMMUNAUTE DE COMMUNES OREE DE BERCE-BELINOIS – Modification des statuts, 24022025D015.

Lors de sa séance du 14 janvier dernier, le conseil communautaire a approuvé la modification de statuts de la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois suite à la fusion des communes de Laigné en Belin et de Saint Gervais en Belin en la commune nouvelle Laigné-Saint-Gervais au 1er janvier 2025.

Conformément au Code Général des Collectivités, les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer sur cette modification dans les conditions de majorité qualifiée.

La majorité est acquise lorsqu'il y a accord de deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population regroupée ou l'inverse. Le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour délibérer à compter du 16 janvier 2025.

Après avoir pris connaissance des documents (délibération du Conseil Communautaire du 14 janvier 2025 et Statuts de la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois) et avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- ✓ Décide de se prononcer favorablement aux modifications statutaires de la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois, telles qu'elles sont rédigées en annexe de la présente délibération.

Objet : COMMUNAUTE DE COMMUNES OREE DE BERCE-BELINOIS – Convention Maître d'Ouvrage (MOU) « Aménagement des trottoirs de la Route de la Rouzière du n°1 au n°13, 24022025D016.

La délibération 06112023D081 du 06 novembre 2023, autorise Madame le Maire à signer la convention de désignation d'un Maître d'Ouvrage Unique (MOU) avec la Communauté de Communes.

Lors de la réunion du 14 janvier dernier avec les techniciens assainissement de la CdC, la convention a été validée et l'enveloppe budgétaire à la charge de la Communauté de Communes concernant les travaux de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales et les prestations communes a été déterminée selon le chiffrage du marché public.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2018 avec le transfert de la compétence assainissement collectif, la Communauté de Communes est maître d'ouvrage des travaux de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales dans les zones urbaines et à urbaniser des plans locaux d'urbanisme. La voirie reste de la compétence de la commune.

Après avoir pris connaissance des documents (projet de convention MOU) et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Décide de valider la convention Maître d'Ouvrage Unique pour l'aménagement des trottoirs de la Route de la Rouzière du n°1 au n°13, telle qu'elle est rédigée en annexe de la présente délibération,
- ✓ Désigne Monsieur FOURNIER Didier, en qualité d' élu référent et Madame PEREIRA Catherine (secrétaire générale), en qualité de technicienne référente.

Objet : MARCHE PUBLIC – Avenant n°4 en moins-value du Lot n°1 : Terrassement, voiries, assainissement, espaces verts pour la construction des 5 logements SARTHE HABITAT, 24022025D017.

Dans le cadre du marché public, concernant la voie d'accès aux 5 logements SARTHE HABITAT, Madame le Maire informe qu'un quatrième avenant au Lot n°1 Terrassement, voiries, assainissement, espaces verts en moins-value est nécessaire.

Le montant initial du marché public n°2022/148 avec l'entreprise BAUDUCCEL est de 67 550.00€ HT soit 81 060.00€ TTC porté en avenant n°2 et n°3 à 73 841.00€ HT soit 88 609.20€ TTC

L'avenant n°4 en moins-value, Lot n°1 Terrassement, voiries, assainissement, espaces verts est de - 1 971.00€ HT soit - 2 365.20€ TTC en raison des modifications suivantes :

- Annulation du devis DEB 23/0279, ayant fait l'objet de l'avenant n° 3 pour la fourniture et pose du tuyau PVC, reprise de gouttière de l'église (prestation réalisée dans le cadre d'une autre intervention communale via une autre entreprise), soit une moins-value de - 441.00€ HT soit - 529.20€ TTC,
- Suppression partiel de la prestation poste 66 de 5.6 ml à 450€ HT/ml passée à 1 ml, soit une moins-value de - 2 070.00€ HT soit - 2 484.00€ TTC,
- Proposition d'intégration du devis DEB25/0054, pour le complément de pose de bordure T1 pour deux fois 9 ml de + 540.00€ HT soit + 648.00€ TTC.

Le nouveau montant du marché public est donc de 71 870.00€ HT soit 86 244.00€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°4 en moins-value du Lot n°1 au marché public n°2022/148, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Urbanisme : Déclarations d'intentions d'aliéner

Le bureau municipal n'a pas souhaité donner suite aux déclarations d'intentions d'aliéner relative aux biens suivants :

- Terrain non bâti – Route de la Poissonnière
DIA reçue en mairie le 13.02.2025
Parcelles cadastrées :
AE 065 Superficie : 00ha11a68ca



- Terrain bâti – 3 bis Route de la Forge
DIA reçue en mairie le 17.02.2025
Parcelles cadastrées :
AB 075 Superficie : 192 m²



Questions diverses :

Madame le Maire informe que le bureau municipal a retenu le SIDERM pour la maintenance des poteaux incendie. Le coût est de 35€ HT par poteaux, la commune en possède 29 sur son territoire.

Madame le Maire indique que la Fédération des Chasseurs est prête à fournir les 150 arbustes dans le cadre de l'opération « Sensibil'Haie » pour des plantations dans la Plaine de la Petite Prée, convention signée en juin 2024.

Madame le Maire informe que la mairie sera fermée du lundi 17 au lundi 24 mars 2025 inclus. De plus, les horaires d'ouverture au public seront modifiés pour une période de deux mois. Une information globale sera faite à l'entrée de la mairie, sur les panneaux d'affichages.

Madame le Maire indique que la signature du marché public des travaux du nouvel atelier municipal aura lieu le mercredi 05 mars en présence des entreprises et de l'architecte.

Madame le Maire informe que le bureau municipal s'est positionné auprès de la CdC pour accueillir pendant les vacances d'avril le chantier « argent de poche » durant une semaine sur la commune. Les travaux envisagés concernent la rénovation et/ou construction des bancs ainsi que la rénovation de l'arbre à insectes situé Rue du Chemin Vert.

République Française
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Ouen-en-Belin

Monsieur Jean-Raymond GOUPY indique avoir travaillé à la révision des chemins de randonnées avec le personnel de la CdC afin de modifier le « sentier de l'Audonien » proposé aux randonneurs. En effet, pour des raisons de sécurité (passage sur la Route du Lude), une partie a été supprimée. Le chemin d'interprétation (chemin de la Rouzière) est maintenant inclus dans la boucle.

Monsieur Jean-Raymond GOUPY indique que la prochaine réunion du syndicat d'eau SIAEP Pontvallain aura lieu le 03 mars à 18h30.

Monsieur Jean-Raymond GOUPY indique qu'il participera avec les deux agents techniques à une démonstration de taille et entretien de haies champêtres et arbres proposée par le Département à Rouez le vendredi 28 février après-midi.

Madame Coralie BRUNEAU informe que dix personnes sont inscrites à la formation « des gestes qui sauvent » prévue le samedi 29 mars de 9h30 à 11h30. Il reste deux places pour que celle-ci soit complète.

Madame Coralie BRUNEAU indique le dépôt de deux dossiers « micro projet » par des habitants. Une première réunion est organisée le mercredi 25 février 2025 avec la présence de Monsieur Damien DEVILLE, lauréat 2024 et membre de la commission « micro-projet 2025 ».

Madame Coralie BRUNEAU rappelle que la prochaine séance de cinéma organisée par Familles Rurales aura lieu le vendredi 28 février à 20h30, salle Audonienne.

Madame Coralie BRUNEAU informe avoir demandé un devis pour l'installation de la clôture bois sur la Plaine de la Petite Prée par l'Association d'insertion Etudes & Chantier. Elle indique également que l'Association VCB propose l'aide de bénévoles pour ces travaux.

Monsieur Bruno RICHEL rappelle que la seconde édition « Repair'Café » aura lieu samedi 01 mars (matin) à la salle Audonienne.

Monsieur Bruno RICHEL informe qu'il rencontrera l'équipe du Centre Social « La Ruche » le jeudi 06 mars 2025, afin d'échanger sur des actions ou interventions possibles en direction des seniors sur la commune.

Monsieur Sébastien GARREAU informe que l'état de la voirie Route de la Lainerie n'est pas satisfaisant. Monsieur Didier FOURNIER indique qu'une deuxième partie de travaux de cette voie est prévue avant l'été.

Monsieur Sébastien GARREAU invite les membres de la commission communication à se réunir pour travailler sur le nouveau site internet de la commune.

La séance est levée à 21h40.

Subventions		2025
Amicale Laïque	117 élèves x 5.50 €	643.50 €
AAOP 72		100 €
Amicale des Chasseurs du Belinois		300 €
Coopérative scolaire	117 élèves x 2 € + Frais postaux	234 €
Génération Mouvement		300 €
Prioul Karting		180 €
USSOB		450 €
UNC Ecommoy		100 €
Ping Audonnien		100 €
Comité Souvenir Français		50 €
Vélo Club Belinois		1 200 €
		3 657.50 €
Spectacle de Noël	Spectacle 580 €	290 €
		290 €
CFA Coiffure	1 élève x 30 €	30 €
CCI Le Mans	5 élèves x 30 €	150 €
MFR - THORIGNE SUR DUE	1 élève x 30 €	30 €
Les Horizons	5 élèves x 30 €	150 €
		360 €
Vie Libre		50 €
Bureau Cantonal du Comice	1 351 habitants x 0.25 €	337.75 €
Association des piègeurs du belinois	1 351 habitants x 0.20 €	270 €
Association Refuge les fermes du miracle des rescapés		50 €
		707.95 €
Secours Populaire		50 €
Banque Alimentaire de la Sarthe		50 €
ADAPEI		50 €
		150 €
La Ruche Centre Social		3 000 €
Mayotte		500 €
Balade d'Images (Familles Rurales)	1 351 x 0,30 €	405.30 €
Subvention vélo		500 €
Ecole / Subvention exceptionnelle	Achat Manuels	500 €
		4 905 €
TOTAUX		10 070.75 €

Le 24.02.2025